

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

N° 2017-10-03

Séance du 20 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 20h30

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Sylvie Valente-Le Hir, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 19

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres votants : 17

Nombre de Membres absents : 2

Date de Convocation du Conseil Municipal. : **14 octobre 2017**

Présents : Mme Jocelyne Brasseur, Mme Carole Delhay, M. Marc Descamps, M. Jean-Louis Gourdon, Mme Lina Joannès, Mme Nadia Kozan, Mme Nathalie Legrand, Mme Katty Lotiquet, M. Alain Maillet, Mme Lydie Mantile, M. Philippe Mouret, M. Christophe Pelé, Mme Sylvie Valente, et M. Jean-Jacques Zalay.

Absent : M. Stéphane Baudin

Absent excusé : M. Philippe Castagné

Absent ayant donné procuration : M. Jacques-André Boquet à M. Jean-Jacques Zalay, M. Manuel Jacques à Mme Carole Delhay et Mme Sophie Mopty à Mme Jocelyne Brasseur.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Gourdon

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et sur le site communal : tracy-le-mont.org.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site communal tracy-le-mont.org.

**Le Maire,
S. VALENTE-LE HIR**

